



Compte-rendu du CHSCTSD du 18 avril 2017

Après la lecture des déclarations FSU puis FO, le DASEN est intervenu, mais la déclaration FO n'a appelé aucun commentaire de sa part.

Il a estimé accorder le temps nécessaire au CHSCTSD, puisqu'il en autorise 4 quand le règlement en prévoit 3 au minimum par an.

Il précise que, même s'il ne peut pas être tout le temps présent aux instances dans leur totalité, le secrétaire général est tout à fait habilité à prendre connaissance des éléments et à suivre les

situations.

Sur les réponses écrites, il y a un progrès à faire : elles seront fournies.

Remontées des RSST : L'administration estime ne pas avoir les outils pour la remontée des 900 registres. Va-t-on tous l'es examiner ? pour quoi faire ?

Il faut une communication auprès des chefs d'établissement pour qu'ils sachent quels cas faire remonter. Par ailleurs, un nouveau registre existe : celui de l'accessibilité aux personnes handicapées.

L'IA va s'assurer que les registres existeront dans toutes les écoles, que tous les personnels y auront accès.

Sur les informations à faire remonter : la position de la FSU est qu'il faut distinguer les cas récurrents et ponctuels ; l'UNSA dit qu'il ne faut pas traiter les cas individuels.

FO a estimé qu'il fallait s'appuyer sur ce qui existe, notamment donner du temps aux assistants de prévention qui sont chargés de tenir les registres et peuvent servir de relai auprès des chefs d'établissement.

Clémence Isaure. Après la présentation du rapport :

Les réponses de l'administration : nous n'avons pas la main sur les problèmes de locaux ou le remplacement des agents. Un nouveau courrier sera envoyé au conseil départemental sur cette question.

A propos des unités externalisées d'ITEP, le DASEN est vigilant, car ce dispositif peut être le meilleur comme le pire. Ces unités ne doivent pas être le lieu où on regroupe des élèves sans projet.

8 collèges de Toulouse, considérés comme fragiles mais non REP, dont Clémence Isaure, peuvent faire appel, pour certains élèves à comportement violent, à un dispositif existant au collège Fermat, qui comprend: 2 AED, un éducateur PJJ, un enseignant spécialisé.

Sur la question du climat scolaire, le DASEN signale l'existence d'un dispositif d'enquête qui s'adresse aux personnels, mais aussi aux élèves et aux parents.

FO a insisté sur la question des moyens, c'est par ce biais que les situations décrites pourront être réglées : effectifs d'élèves dans les classes, nombre d'AED. Nous avons également insisté sur le fait qu'il fallait obtenir du conseil départemental la réfection des locaux et le remplacement des agents, car cela pèse également dans la dégradation de la situation, et donc sur les personnels qui dépendent de l'Education Nationale.

L'administration nous a informé que des travaux étaient prévus cet été: sanitaires extérieurs, demi-pension, cour de récréation.

D'autres demandes sont actées mais non encore réalisées. Le CHSCT sera destinataire du courrier adressé par le DASEN au Conseil Départemental.

Aucune réponse n'a été faite sur l'attribution de moyens supplémentaires.

A propos d'un protocole suite à des événements graves dans des établissements, écoles, services, l'administration estime que le CHSCT peut déjà évaluer les dispositifs existants.

Un groupe de travail aura lieu sur ce sujet.

Louisa Paulin, décision d'enquête.

Le DASEN nous a indiqué qu'une rencontre aura lieu dans l'établissement, en présence de madame Dudé, un représentant du Conseil Départemental, et la sous-préfète de Muret. L'administration ne connaît pas la durée des travaux. Les dates de l'enquête seront déterminées ultérieurement.

ITEP de St-Simon : C'est une institution qui regroupe 50 personnels, dans laquelle les enseignants sont en minorité. L'IENH M. Lalanne suit le dossier et a déjà rencontré les enseignants. Le centre est géré par une association, il y a un conseil d'administration et un CHSCT d'établissement. Autrefois, les directeurs d'ITEP venaient de l'éducation nationale, aujourd'hui ils viennent de la Santé et connaissent moins le système de l'Éducation Nationale. IL y a un turn-over parmi les personnels.

Le DASEN va rencontrer les associations gestionnaires. Un travail est en cours pour déterminer la place des enseignants ; si l'objectif est juste d'occuper les élèves, les postes seront reconsidérés.

Roques-sur-Garonne : école difficile, avec notamment 3 cas d'élèves qui exercent des violences sur les professeurs des écoles et les AVS. Suite au CHSCT, le snudi FO 31 et 6 collègues de l'équipe ont été reçus 2H30 par l'IEN.

Réponse de l'administration : il faut réinterroger le PPS pour la quotité horaire de présence dans l'école. Le DASEN rappelle que, pour ce qui est des soins nécessaires et non mis en place, il peut écrire à la famille, et sans réponse de la famille dans un délai de 4 mois, peut saisir la MDPH. Il ne serait pas contre une déscolarisation temporaire, mais n'a eu aucun élément de l'IEN dans ce sens. Il

va saisir le service social du Conseil Départemental. La déscolarisation ne doit être envisagée que seulement temporairement, et si seulement la santé des autres élèves et du professeur des écoles peut être impactée. Il estime que les enseignants en général accueillent mieux ces enfants qu'il y a 20 ans... Il va revoir l'IEN.

Lycée Henri Matisse de Cugnaux : des inspecteurs sont venus sur le lycée une demi-journée pour rencontrer certains personnels.

La fiche scoring, la synthèse, les statistiques CMO sur 3 ans, et le nombre de demandes de mutations pour 2017 seront fournis au CHSCT.

La même demande est accordée pour le collège Jolimont.

Suivi de situations.

Refus de reconnaissance d'un accident de service. Réponse : l'employeur n'a pas l'obligation de saisir la commission de réforme depuis 2009. Ni l'IA, ni le CHSCT n'ont la possibilité de revenir sur ce refus.

La Maourine : le DASEN va réécrire au maire, mais estime ne pas avoir la main sur tout.

Sur toutes ces écoles : La Maourine, Bonnefoy, Le Vernet, Lucie Aubrac, l'IA a indiqué qu'il suivait ces situations mais qu'il lui fallait des retours des IEN, et n'agira pas sans ces retours.

École toulousaine : l'IA ne peut rien faire pour le moment, tant que la directrice est en maladie. Aucune décision ne sera prise avant la rentrée, en fonction de la situation (CLM ou CLD). L'engagement est qu'elle ne reviendra pas sur ce poste.

Ciadoux : L'inspecteur Santé et Sécurité va visiter cette école le 25.04. FO a informé le CHSCT que, probablement en prévision de cette visite, le maire a effectué quelques travaux pendant les vacances, mais a aussi signalé que la visite du CHSCT a été décomptée de ces 10 jours de décharge annuels par l'IEN. On voudrait dissuader les personnels de faire appel au CHSCT qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Le DASEN a répondu qu'il n'était pas au courant, et qu'il se renseignerait auprès de l'IEN.

Incendie au lycée Galiéni :

Réponse de l'administration : il s'agit d'un incendie d'origine criminelle. La police Est intervenue. Les élèves à l'origine de l'incendie passent en conseil de discipline. Les bambous ont été arrachés.

Cet établissement retient l'attention du DASEN qui y a mené une expérience de mixité scolaire, par la création d'une section de STI2D, soit 70 élèves.